



Non restitution de dépôt de garantie et devis non conforme à l'ét

Par **djinnie**, le **17/10/2015** à **13:28**

bonjour,

Après avoir passé 3 ans dans une location avec peintures neuves, nous avons reçu un courrier nous stipulant, devis à l'appui que nous devons encore verser 1900 euros pour les peintures. Les pièces incriminées étant les chambres, l'une de 8m², une de deux autres de 10m² et la dernière de 11m². Dans l'état des lieux contradictoire, seuls 5 murs étaient mentionnés comme devant être repeints par les locataires, pour cause de traces, et pour un mur pour cause de taches. Or, nous recevons un devis de 1900 euros correspondant à 120m² à repeindre et reprise par ratissage de multiples impacts dans les chambres (ceci n'ayant pas été noté sur l'état des lieux sortant). Nous avons fait le calcul: nous aurions 50m² à repeindre et c'est tout.

Pouvons-nous contester ce devis, quel recours avons-nous?

Je précise que nous avons nettoyé tous les murs, et que toute la maison était scrupuleusement bien entretenue et propre. Quelques traces de patafix pour 1900 euros, n'est-ce pas abusé?

Par **HOODIA**, le **19/10/2015** à **07:39**

Le PATAFIX laisse des traces comme le nez au milieu du visage sur une peinture récente !
A vous lire, le montant de la garantie ne suffit pas puisque le bailleur réclame 1900 euros en plus!....

EDL de sortie porte votre signature ?